



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale

Inspection pédagogique régionale  
Education Physique et Sportive

Cayenne, le 22/09/2023

Dossier suivi par  
Jérémy Puaux  
IA-IPR EPS  
[jeremy.puaux@ac-guyane.fr](mailto:jeremy.puaux@ac-guyane.fr)  
Tel : 06.94.21.83.11  
Tel : 05.94.27.22.33

Jérémy Puaux  
IA-IPR EPS

à

Secrétariat  
Monique Boston  
[monique.boston@ac-guyane.fr](mailto:monique.boston@ac-guyane.fr)  
Tél. : 05.94.27.22.31  
BP 6011  
97306 CAYENNE Cedex

Mesdames et messieurs les professeurs  
en charge de l'EPS  
S/c  
Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet :** Lettre d'orientation pédagogique d'éducation physique et sportive 2023-2024

L'équipe de l'inspection EPS vous souhaite une année scolaire à la hauteur des enjeux que nous poursuivons collectivement.

Dans cette année olympique et paralympique, il est important de réaffirmer la nécessité d'engager les élèves vers la pratique physique dans toutes ses dimensions scolaires, en EPS et à l'Association Sportive. En organisant cet engagement des élèves, vous leur permettez de trouver un bien-être physique et mental, de se projeter et d'apprendre ensemble. Pour poursuivre cet objectif, une attention particulière doit être portée aux spécificités des parcours et besoins de chacun.

Nous tenons à remercier chaleureusement madame Fersing et à saluer la qualité de son engagement en direction des élèves et des enseignants de notre académie. Formatrice, chargée de mission puis inspectrice, son parcours tout comme son travail furent remarquables. Nous lui souhaitons une très bonne continuation dans sa nouvelle académie.

➤ L'équipe d'inspection :

A mes côtés, mesdames Chauffour Cécile et Le-Coz Fanny assurent des missions d'inspection et d'accompagnement de dossiers disciplinaires. Leurs missions sont réparties ainsi :

- Cécile Chauffour : suivi des enseignants contractuels, sections sportives, examens, formations.
- Fanny Le-Coz : pour la zone ouest, suivi des enseignants contractuels et des formations d'initiative locale.

**Des dossiers à poursuivre**

➤ Structuration de l'offre de formation :

L'offre de formation à destination des élèves est maintenant stabilisée et traduit une réelle dynamique autour des pratiques physiques. Les programmes de l'EPS au collège comme au lycée réaffirment l'importance de cet enseignement obligatoire pour tous les élèves et le principe de curriculum de formation.

L'offre de formation se diversifie et contribue au développement d'un parcours EPS ambitieux pour tous les élèves.

En voie générale, ce parcours se caractérise notamment par l'enseignement de la spécialité « Education Physique, Pratiques et Culture Sportives » accessible en classe de première dans trois établissements.

➤ Poursuite de la mise en œuvre des programmes et des évaluations aux lycées :

A partir de la session 2024, EPSNET ne sera plus utilisé, toutes les académies seront comme pour les examens des autres matières gérées via IMAG'IN (Cylcade – Santorin). Conjointement avec la DEC nous vous ferons parvenir un courrier vous indiquant la procédure de déclaration de vos ensembles certificatifs ainsi que la saisie de vos notes. A ce sujet, deux informations sont à relever dès à présent. Tout d'abord, les notes détaillées pour chacun des AFL ou AFLP devront être renseignées. Par ailleurs, c'est l'enseignant responsable du groupe classe qui réalise la saisie des notes.

Quelques dates clés :

- Vendredi 10 novembre : fin des remontées des référentiels sur Tribu
- Vendredi 10 novembre : fin de saisie des protocoles d'évaluation dans IMAG'IN
- Vendredi 17 novembre : CAHPN
- Lundi 27 novembre : début de saisie des notes dans IMAG'IN
- Les 15 et 16 avril : épreuves ponctuelles EPS BGT, BCP, CAP
- Vendredi 9 juin : fin des CCF
- Vendredi 14 juin : fin des remontées des notes dans IMAG'IN
- Vendredi 21 juin : CAHPN

Pour rappel votre convocation aux différents travaux de jurys dans le cadre des différents examens fait partie de l'obligation de service des enseignants et reste prioritaire afin d'assurer la bonne tenue des épreuves.

➤ Parcours de formation et cohérence des programmes dans les dimensions disciplinaires et transversales

Les quatre parcours éducatifs, le grand oral et le chef d'œuvre sont autant d'occasions de jalonner, dans une approche pluridisciplinaire, un projet de formation pensé dans sa globalité au service de la réussite de chacun des élèves. Votre action prend appui sur les programmes d'enseignement mais également sur les dispositifs pédagogiques et éducatifs mis en place au sein et en dehors de vos établissements. Des actions de formation en établissement (formations d'initiative locale, FIL) peuvent à cet effet être mises en place, à votre initiative, afin de vous accompagner dans ces évolutions de pratiques professionnelles.

Accès à la procédure de demande de FIL : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Demande-d-ouverture-de-FIL.html>

**Des informations à partager**

➤ Communication : site académique EPS :

La fonction du site académique est de diffuser des informations ainsi que l'actualité académique et nationale. Il est alimenté de façon régulière par monsieur Lebon Sébastien, Interlocuteur Académique au Numérique.

En ce début d'année vous y retrouvez par exemple toutes les informations concernant l'inscription à la session unique du 15 mars 2024 du Test d'Aptitude au Sauvetage Aquatique (TASA).

<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Attestations-de-Sauvetage-Aquatique-et-Secourisme.html>

L'article concernant les **APPN** a été mis à jour avec un nouveau protocole académique concernant l'escalade, de nouvelles fiches de recommandations Eduscol pour chacune des activités, une conduite à tenir face à l'épisode de chenille de papillon cendré et le cadre réglementaire nous permettant d'utiliser les bois gérés par l'ONF.

<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Protocoles-Securite-APPN.html>

<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Autorisation-annuelle-d-utilisation-a-des-fins-pedagogiques-de-la-Forêt-des.html>

➤ Les pratiques sportives à l'École :

L'association sportive scolaire, dans le prolongement de l'EPS, permet la découverte et l'approfondissement de pratiques sportives et artistiques, une ouverture culturelle et un apprentissage de la vie associative en actes. Avec vous, les élèves peuvent apprendre et faire l'expérience d'un cadre associatif dans toutes ses dimensions en tant que membres et dirigeants.

L'enjeu collectif, dans une volonté d'inclusion et d'accès à l'égalité des chances, est aussi de mobiliser ceux et celles qui sont, a priori, les plus éloignés de la pratique physique volontaire en facilitant leur engagement de toutes les manières possibles.

L'inspection pédagogique régionale et l'UNSS régionale, avec à sa tête monsieur Bruno Riquel, vous rappellent que **les associations sportives** des collèges, lycées et lycées professionnels de l'enseignement public sont **obligatoirement affiliées à l'UNSS**. Les établissements de l'enseignement privé sous contrat peuvent

également s'affilier à l'UNSS.

Quelques dates phares de cette année :

- Journée nationale du sport scolaire : 20 septembre 2023
- Journée paralympique : 8 octobre 2023
- La semaine olympique et paralympique : du 2 au 6 avril 2024
- **Le parcours de la flamme olympique** : en Guyane le **dimanche 9 juin 2024**, un parcours qui passera par Camopi, Saint Laurent, Kourou, Macouria, Saint-Georges, Matoury, Remire-Montjoly et Cayenne.  
Plus d'informations : [https://eps.dis.ac-guyane.fr/Jeux-Olympiques-PARIS-2024.html?var\\_mode=calcul](https://eps.dis.ac-guyane.fr/Jeux-Olympiques-PARIS-2024.html?var_mode=calcul)
- Journée olympique : 23 juin 2024

Les Sections Sportives Scolaires de l'Académie de Guyane offrent à chaque élève la possibilité d'un investissement plus soutenu dans une discipline sportive ou artistique. Elles jouent également un rôle essentiel dans la prise en charge des enjeux éducatifs majeurs que sont l'inclusion, la mixité et la prévention du décrochage.

La Section d'Excellence Sportive accompagne les élèves désireux de vivre un parcours sportif pouvant les amener pour certains vers le haut niveau.

Vous retrouverez toutes les informations concernant les demandes d'ouverture pour la rentrée 2024 à cette adresse : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Demande-d-ouverture-de-section-sportive.html>

➤ Savoir nager :

L'acquisition du savoir nager est une priorité nationale et un enjeu de société. Depuis octobre 2019, la lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont identifiés comme Objet de la Vie Quotidienne (OVQ) et identifiés comme un des savoirs fondamentaux sportifs.

Permettre à chaque enfant d'apprendre à nager est déterminant. C'est en poursuivant collectivement cet objectif (1<sup>er</sup> degré / second degré, pratiques obligatoires / pratiques volontaires, temps scolaire / périscolaire) que nous parviendrons à sécuriser le parcours de natation de chacun. A ce titre, l'association « Ma Guyane nage » est à nos côtés pour relever ce défi.

➤ Développement professionnel et gestion de la carrière :

Pour mieux porter à la connaissance de l'inspection pédagogique EPS les éléments concernant vos activités professionnelles, nous vous invitons à utiliser exclusivement votre messagerie académique (...@ac-guyane.fr) ainsi qu'à renseigner régulièrement et précisément votre dossier professionnel dans l'application i-prof.

➤ Enseignant contractuel :

Le livret d'accueil du professeur contractuel EPS a été réactualisé :

<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Livret-d-Accueil-du-Professeur-Contractuel-en-EPS.html>

➤ Visites en établissement :

Dans le cadre de nos passages en établissement et afin de mieux comprendre et accompagner le fonctionnement de la discipline, nous consulterons les projets qui l'organisent.

➤ IPack EPS :

C'est une interface accessible via votre portail Arena qui permet de dématérialiser et fluidifier notre communication. Il est essentiel que chacun d'entre vous remplisse individuellement la partie qui lui est propre **avant le 16 octobre 2023**. L'utilisation de cyclade pour les examens est l'option retenue mais, dès la session 2025, nous utiliserons également IPack EPS pour cette opération. Enfin les coordonnateurs EPS ainsi que les coordonnateurs des sections (SSS et SES) devront renseigner respectivement l'enquête natation (Savoir nager) et le dossier « projets annuels SSS ».

<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Presentation-de-iPackEPS-2023.html>

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS, l'action que vous menez auprès des élèves au quotidien est décisive pour leur formation, leur bien-être, leur épanouissement et leur émancipation. Nous sommes engagés à vos côtés pour mener cette mission.

Jérémy Puaux  
IA-IPR EPS

